

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIREDIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES TECHNIQUESREGLEMENTATION DES JEUX DE PATIN ET PLANCHE
A ROULETTES

Le Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 26 Juillet 1974, relatif à la
signalisation des routes et autoroutes,Vu l'arrêté et l'instruction interministériels
du 7 Juin 1977, relatifs à la signalisation routière,Considérant que tout ce qui intéresse la
sûreté et la commodité dans les rues, quais, places et voies
publiques relève des pouvoirs généraux du Maire en matière de
police,Considérant que la pratique, sur la voie
publique, de jeux tels que le patin et la planche à roulettes est
dangereuse,Considérant qu'une piste a été créée pour la
pratique de cette activité au Parc du Lion,A R R E T E :

Article 1er - La pratique du patin et de la planche à roulettes est
interdite sur toute l'étendue du domaine public de la ville de WATTRELOS
(voies ouvertes à la circulation, places, trottoirs, zones piétonnes,
parc de stationnement, etc...)

Article 2 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront
constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 - MM. le Président de la Communauté Urbaine de Lille, le
Secrétaire Général de la Mairie, le Commissaire de Police et le
Commandant local de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché
conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du Code des Communes.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos,
Le 2 juin 1994
Le Maire
signé : A.FAUGARET